

CONCOURS DE POESIE

« LE SENTIER DES POETES »



Règlement du concours

Article 1

Les textes poétiques, limités à 2 par personne, peuvent être transmis via Internet, de préférence sur fichier Word,

- ◆ A l'adresse mail : pierreetsoleil34@orange.fr.
- ◆ Soit par courrier à :
Association « Pierre & Soleil »
5, avenue Noël CALMEL
34725 Saint Saturnin de Lucian

en précisant l'objet sur l'enveloppe :

Concours de Poésie « **LE SENTIER DES POETES** »

et en joignant la fiche d'inscription, ci-annexée, dûment complétée.

Ils devront être, de préférence, dactylographiés. Toutefois les textes manuscrits seront acceptés.

Chaque candidat par son envoi garantit l'authenticité de son texte.

La **date limite de clôture** des envois, est le **20 mai 2010**.

Article 2

Il s'agit de composer individuellement un poème unique et inédit écrit en une seule langue. Toutes les langues sont possibles mais les poèmes non-francophones devront être accompagnés d'une traduction en Français.

Article 3

Le thème retenu cette année est : « **TERRES ET TERROIRS** ».

Article 4

La forme poétique choisie est laissée à l'appréciation des auteurs, depuis la versification traditionnelle jusqu'aux vers libres.

Article 5

Le concours est ouvert à toute personne sans distinction d'âge, (de 6 à 99 ans...) de sexe et de nationalité.

Il s'adresse aux élèves des Écoles Primaires, Collèges et Lycées ainsi qu'aux adultes professionnels ou amateurs de poésie.

Les enfants peuvent concourir, individuellement, en dehors du cadre scolaire.

Ce concours est gratuit.

Il y a trois catégories :

- ◆ **Prix Charles PERRAULT** : de 6 à 11 ans
- ◆ **Prix Jean DE LA FONTAINE** : de 12 à 18 ans
- ◆ **Prix Max ROUQUETTE** : à partir de 18 ans

et le Grand **Prix « PIERRE & SOLEIL »**.

Article 6

Le jury sera constitué par un membre de l'Association "Pierre et Soleil", un écrivain, un représentant des collectivités territoriales, un membre de l'Éducation Nationale, ainsi qu'un représentant du Réseau Intercommunal des Bibliothèques de la Vallée de l'Hérault.....Cette liste n'étant pas exhaustive.

Leurs décisions seront sans appel. Les critères tendant à choisir les poèmes retenus seront définis par avance (Inspiration, Style, Richesse du vocabulaire, Musicalité, Originalité, etc...)

Article 7

Lors de la remise des prix, au cours d'une journée artistique et musicale, prévue chaque année, à Saint Saturnin de Lucian, au mois de Juin, seront conviés tous les participants.

Les textes des lauréats seront lus et exposés.

Ils pourront, également, par la suite :

- ◆ Être publiés et exposés dans des revues, salles d'expositions et sites Internet des partenaires au concours,
- ◆ Permettre aux écrivains de participer aux manifestations autour du projet (enregistrement "bande sonore", lectures de poèmes, festivités ...),

★ Le prix « Pierre & Soleil » seul, sera gravé sur le "Sentier du Vin des Poètes", (en entier ou en partie selon la longueur) et inscrit sur les étiquettes de la cuvée du "Sentier du Vin des Poètes » de l'année.

20 poèmes seront nominés et 7 récompensés.

Deux prix par catégorie :

Premier Prix et Prix " Spécial du jury " dans la catégorie Charles PERRAULT

Premier Prix et Prix " Spécial du jury " dans la catégorie Jean DE LA FONTAINE

Premier Prix et Prix " Spécial du jury " dans la catégorie Max ROUQUETTE

et le Grand prix "PIERRE & SOLEIL".

Récompenses :

Tous les lauréats nominés ou primés seront récompensés.

(Les premiers prix adultes des 3 années précédentes ne peuvent figurer au palmarès de l'année).

◆ Catégorie Charles PERRAULT(6/11 ans) = Bons d'achat, livres, recueil des poèmes sélectionnés.

◆ Catégorie Jean DE LA FONTAINE (12/18 ans) = Idem, 1 ère catégorie.

◆ Catégorie Max ROUQUETTE(19/99 ans) = Bons d'achats, livres et vins.

★ Grand Prix « PIERRE & SOLEIL » : Trophée Sculpture sur marbre, bons d'achats, livres, vins.

A tous, une bouteille de la nouvelle cuvée du « Sentier du Vin des Poètes » avec le poème sélectionné, gravé dessus.

Article 8

La participation implique l'acceptation de ce règlement.

Mairie St Saturnin



librairie

23, rue de la République
34700 Lodève • France
tél. & fax: 33 (0)4 67 88 11 27
unpointuntrait@wanadoo.fr



Office de tourisme intercommunal***
St-Guilhem-le-Désert
Vallée de l'Hérault

Bordereau d'envoi

- Catégorie Charles PERRAULT : de 6 à 11 ans
- Catégorie Jean DE LA FONTAINE : de 12 à 18 ans
- Catégorie Max ROUQUETTTE : plus de 18 ans

Nom de l'établissement scolaire ou autre organisme éventuel (clubs de lecture / d'écriture ...) :

.....

Adresse précise.....

.....

mail / téléphone / fax :

.....

Nom et prénom du candidat :

.....

Nom et coordonnées de l'enseignant éventuel :

.....

.....

Langue choisie :

Nom et coordonnées du/des traducteurs :

.....

ATTESTATION

Je déclare sur l'honneur que le poème que j'adresse à l'association « Pierre et Soleil » dans le cadre du concours de poésie 2010 est une œuvre originale dont je suis le véritable auteur.

De plus, je m'engage à en accepter les utilisations décrites, ci-dessus.

TOUT BULLETIN DE PARTICIPATION INCOMPLET ANNULERA LA PARTICIPATION.

Date ;

Signature :

